

Gravières en basse-Ariège : "veut-on en faire la poubelle du BTP de Midi-Pyrénées ?"

Quatre ans après avoir contesté la modification du schéma départemental des carrières, les associations Le Chabot et Comité écologique ariégeois dénoncent aujourd'hui de "risques de pollution" de la nappe phréatique de basse-Ariège.

La carte circule sur Internet⁽¹⁾ depuis longtemps, et montre une basse-Ariège aux faux airs de petite lagune de Venise, parsemée d'étendues d'eau de part et d'autre de l'ex-N20... à l'horizon 2040. Selon le "collectif contre la prolifération des gravières en Basse-Ariège", ce serait la conséquence de la modification du schéma départemental des carrières de l'Ariège (SDC 09) survenue en juin 2009 sous l'égide du préfet Valette, et des autorisations de création ou d'extension de gravières qui en ont découlé. "Quatre ans après, notre alerte s'est transformée en triste réalité, constate Henri Delrieu, président de l'association de protection des rivières Le Chabot. Les surfaces autorisées ont explosé, portant à près de 1000 hectares les terres sacrifiées. Les quatre grands carriers de Midi-Pyrénées sont présents avec des gravières qui sont passées d'une moyenne de 30-50 hectares à près de 200 hectares chacune, sur des profondeurs moyennes de 15 mètres, mettant effectivement à jour la nappe phréatique - laquelle est désormais exposée à l'évaporation et aux pollutions directes".

Au moment où l'administration est en passe de finaliser le nouveau SDC 09, et alors que les associations attendent avec impatience le jugement du tribunal administratif - "peut-être pour la fin de l'année" - auprès duquel elles ont contesté les décisions de 2009 et celles qui en ont découlé, un nouveau sujet s'invite à la table des débats.

Le problème découle d'une idée qui, au départ, peut satisfaire tout le monde : une fois l'exploitation terminée, rendre 30 % des surfaces de car-



CEA, Chabot et Collectif contre la prolifération des gravières s'inquiètent quant aux matériaux utilisés pour le remblaiement des carrières.

rières à l'agriculture, en rebouchant les trous. Mais toute la question est de savoir avec quoi on remplit...

"La préfecture a autorisé le remblaiement de certaines carrières avec des matériaux dits "inertes", issus du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), explique M. Delrieu. Une appellation inadéquate, puisque l'autorisation accordée liste des quantités maximales de produits tels que BTEX, PCB, HAP, arsenic, mercure, zinc... Quelques milligrammes par kilo de matière, certes, mais une opération de remblaiement se chiffre en dizaines de millions de tonnes. Il faut donc multiplier les milligrammes par des milliards. Sans mettre en cause leur bonne foi, ni le préfet ni les exploitants ne peuvent garantir la qualité des contrôles nécessaires ou gommer les risques d'accidents".

Jean-Louis Bertrand, ancien maire de Saverdun et membre du collectif contre la prolifération des gravières, en veut pour preuve ses observations sur la carrière Denjean Ariège Granulats où le remblayage a débuté, près de Saverdun : "nous avons pris des photos du site⁽²⁾ - depuis l'extérieur - sur lesquelles on voit des plastiques, des métaux, des céramiques, de l'aluminium, de la ferraille, des pneus... affirme-t-il. Pourtant, d'après ce qu'on nous a expliqué, un tri visuel est effectué sur les plateformes toulousaines ou sur le site ariégeois, avant que ces déchets soient poussés

dans l'eau. Nos photos sont explicites sur la qualité des contrôles... Et 90 % de ces déchets viennent de Toulouse. Il semble même qu'enfouir des déchets soit une activité plus juteuse qu'extraire des graviers".

Au-delà, Henri Delrieu observe que "les quantités nécessaires pour remblayer seront telles qu'elles dépassent de très loin le gisement de déchets inertes de l'Ariège. On a l'impression que la décision a été prise de faire du département la poubelle des déchets du BTP de Midi-Pyrénées".

Quel contrôle des matériaux ?

Tous invitent les carriers à ne pas creuser jusqu'à la nappe phréatique - "le meilleur trou à reboucher, c'est celui qui n'a pas été creusé..." - et demandent à la préfecture un moratoire quant à ces opérations de remblaiement, le Comité écologique ariégeois et la FNE Midi-Pyrénées plaçant par ailleurs pour une stratégie alternative : "le département utilise 70 % de roches alluvionnaires, quand le taux national est de 36 %, dénonce Daniel Strub, président du CEA. Il faut un retour à un ratio 50/50 tel qu'il était avant 2009, mais on nous le refuse. L'extraction de roches dures (calcaire) est à préférer à celle de granulats dans la plaine alluviale, qui impacte sévèrement la ressource en eau et les terres agricoles". Marie-

Laure Cambus, directrice MP, demande à son implantation du recyclage du BTP - "les carriers technologie" -, l'élabore véritable schéma régional, "cohérent et renforcé", encore un renforcement par les inspecteurs de département - "leur manque d'inquiète".

A toutes ces critiques, Jean Ariège Granulats, le directeur local. Ce dernier indique tout "la préfecture travaille avec les carriers sur la d'un protocole de déchets inertes", et même si ce n'est pas ob-

treprise a instauré un locale de concertation pour répondre aux diverses et variées. Vis-à-vis de la crainte tuelle pollution, M. Lar "Dans cette activité, les sont utilisés de long ce qui nous concerne, des contrôles visuels si inertes, la qualité de mesurée avec des pi-

aval, et dans le plan d Les analyses sont bc n'avons aucun intérêt à soit pollué - ce serait à la dépollution..." Quar des terres restituées à par les opérations de le directeur constate qu site exploité par Denje en Hte-Garonne, les sent. Et de rappeler q de l'ouverture d'un sit "la couche de terre ara-

côté, comme la couche qui n'intéresse pas les cela sera ensuite remis remblais, l'agriculteur à épaisseur d'environ de dessus des déchets iner

(1) www.1

(2) www.flickr.com/photos

Ariège : "veut-on en faire la Midi-Pyrénées ?"



Collectif contre la prolifération des gravières s'inquiètent quant aux ; pour le remblaiement des carrières.

ulture, en rebouchant toute la question est ou on remplit...
 a autorisé le remblaiement des carrières avec des "inertes", issus du secteur et des travaux explique M. Delrieu. inadéquate, puisque accordée liste des nales de produits tels HAP, arsenic, mercure, es milligrammes par certes, mais une opération se chiffre en lions de tonnes. Il faut les milligrammes par ans mettre en cause i, ni le préfet ni les peuvent garantir la rôles nécessaires ou es d'accidents".
 and, ancien maire de membre du collectif iration des gravières, euve ses observations enjean Ariège Granu- ayage a débuté, près 'nous avons pris des - depuis l'extérieur - voit des plastiques, céramiques, de l'alu- erraille, des pneus... urtant, d'après ce pliqué, un tri visuel les plateformes tou- r le site ariégeois, chets soient poussés

ans l'eau. Nos photos sont explicites sur la qualité des contrôles... Et 90 % de ces déchets viennent de Toulouse. Il semble même qu'enfouir des déchets soit une activité plus juteuse qu'extraire des graviers".
 Au-delà, Henri Delrieu observe que "les quantités nécessaires pour remblayer seront telles qu'elles dépassent de très loin le gisement de déchets inertes de l'Ariège. On a l'impression que la décision a été prise de faire du département la poubelle des déchets du BTP de Midi-Pyrénées".

Quel contrôle des matériaux ?

Tous invitent les carriers à ne pas creuser jusqu'à la nappe phéatique - "le meilleur trou à reboucher, c'est celui qui n'a pas été creusé..." - et demandent à la préfecture un moratoire quant à ces opérations de remblaiement, le Comité écologique ariégeois et la FNE Midi-Pyrénées plaident par ailleurs pour une stratégie alternative : "le département utilise 70 % de roches alluvionnaires, quand le taux national est de 36 %, dénonce Daniel Strub, président du CEA. Il faut un retour à un ratio 50/50 tel qu'il était avant 2009, mais on nous le refuse. L'extraction de roches dures (calcaire) est à préférer à celle de granulats dans la plaine alluviale, qui impacte sévèrement la ressource en eau et les terres agricoles". Marie-

Laure Cambus, directrice de la FNE-MP, demande à son tour une augmentation du recyclage des déchets du BTP - "les carriers possèdent la technologie" -, l'élaboration d'un véritable schéma régional des carrières, "cohérent et raisonné", ou encore un renforcement des contrôles par les inspecteurs de l'environnement - "leur manque de moyens nous inquiète".
 A toutes ces critiques, le carrier Denjean Ariège Granulats répond par la voix de son directeur François Larue. Ce dernier indique tout d'abord que "la préfecture travaille actuellement avec les carriers sur la mise en place d'un protocole de gestion des déchets inertes", et souligne que, même si ce n'est pas obligatoire, l'entreprise a instauré une Commission locale de concertation et de suivi, pour répondre aux interrogations diverses et variées.
 Vis-à-vis de la crainte d'une éventuelle pollution, M. Larue est formel : "Dans cette activité, les déchets inertes sont utilisés de longue date. Pour ce qui nous concerne, nous opérons des contrôles visuels sur ces déchets inertes, la qualité de l'eau est aussi mesurée avec des piézomètres en aval, et dans le plan d'eau lui-même. Les analyses sont bonnes ! Nous n'avons aucun intérêt à ce que le site soit pollué - ce serait à nous de payer la dépollution..." Quant à la qualité des terres restituées à l'agriculture par les opérations de remblaiement, le directeur constate que sur un autre site exploité par Denjean Granulats, en Hte-Garonne, les cultures poussent. Et de rappeler qu'au moment de l'ouverture d'un site d'extraction, "la couche de terre arable est mise de côté, comme la couche de "rouge" qui n'intéresse pas les carriers. Tout cela sera ensuite remis au-dessus des remblais, l'agriculteur ayant ainsi une épaisseur d'environ deux mètres au-dessus des déchets inertes".
 A. C.

(1) www.basse-ariège.com
 (2) www.flickr.com/photos/104520887@N03

Le Billet



On clique des doigts !

Quand j'ai appelé les garçons (Didier et Antoine) pour débroussailler le sujet du travail le dimanche et entamer un de nos célèbres "débat de la rédaction"⁽¹⁾, on a discuté calmement, presque comme des gens civilisés, pendant près d'une demi-heure. C'est simple : nous étions tous pour et contre à la fois, avec autant d'arguments des deux côtés de la balance. Pour une fois, il n'y avait pas "qu'est-ce qu'il faut pas entendre ? Avec des arguments comme ça on va droit dans le mur ! Forcément, toi, dans les banlieues t'y vis pas. Tu dis ça maintenant mais tu verras. Je ne comprends pas comment ils ne s'en aperçoivent pas".
 C'était "oui c'est vrai. Y a pas à dire, c'est évident. Là je suis d'accord. Et le rarissime : je reconnais que pour une fois tu as raison". Alors bien sûr, on a lissé tous les poncifs. Les commerces ouverts le dimanche, c'est bien pour les consommateurs qui n'ont pas le temps en semaine, c'est bien pour les endroits qui se piquent d'être des destinations touristiques, c'est bien à condition qu'il y ait des clients, c'est bien à condition que ce soit une exception, et que les salariés soient volontaires et davantage payés.
 Et puis on s'est souvenu que notre temps était régi par la religion, la politique et/ou les syndicats. On s'est souvenu qu'avec Internet, on pouvait acheter jour et nuit. On s'est dit qu'on était dans le tout, tout de suite. Gavés comme un foie pour Noël de vidéos à la demande, de films à la demande, de services à la demande. On "clique" des doigts et c'est livré ! Et puis on s'est avoué ce qui nous plaisait dans les dimanches ouverts : le temps. Le temps de flâner. Le luxe de ne pas être pressé. De n'avoir que ça à faire. On s'est dit que si c'était un jeudi, ça nous irait aussi. Que oui, on préférerait faire des activités de loisirs à plusieurs, mais que ce temps tout seul, c'était bien. Du temps